

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 27 Mars 2012

L'an deux mille douze, le 27 Mars, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 Février, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Etaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
ROCREE Roselyne, QUERUEL Jean-Pierre, Adjoints
ALLORGE Hervé, DUHAMEL Agnès, BOUCHER Francis, PEREIRA Laurence

Absent excusé : DEPAUW Dominique

Secrétaire de Séance : ALLORGE Hervé

Ouverture de séance à 20h05

PLU : En présence de Monsieur DENRY et Monsieur BAILLEUL (TOPOS).

Dans un premier temps Monsieur DENRY fait une relecture du PADD afin qu'il soit validé par l'ensemble du conseil municipal. Le PADD convient à l'ensemble du conseil, il sera présenté conjointement avec le diagnostic aux personnes publiques associées en réunion le 16 mai 2012.

Suite à la réunion de conseil municipal du 8 mars, Monsieur DENRY présente un nouveau projet de plan de zonage, de nouvelles modifications sont apportées afin d'aboutir à un projet final. Lors de l'élaboration de ce plan, le conseil souhaite que trois grandes zones soient soumises à une orientation d'aménagement et de programmation, document à préparer par Monsieur DENRY pour la prochaine réunion.

Au final le plan de zonage comprend la construction éventuelle de 19 maisons en 10 ans : 14 au sein du bourg et 5 au niveau du mesnil péan.

Sur ce plan de zonage, Mr DENRY va faire figurer pour la prochaine réunion de conseil :

- Les espaces en eau : les mares et les rus
- Mettre à jour les parcelles concernées par des permis de construire et des certificats d'urbanisme
- Mettre à jour les périmètres de réciprocité agricole (suite à la réunion de concertation agricole qui aura lieu le 17 avril).
-

Monsieur DENRY souhaite aborder le règlement des zones, en effet par type de zone, il y a 14 articles qui le réglementent.

Voici le détail des 14 articles, à savoir qu'il est obligatoire de réglementer les articles 6 et 7, les autres peuvent être sans objet pour notre commune :

- ✓ Article 1 : Occupations et utilisations du sol interdites
- ✓ Article 2 : Occupations et utilisations du sol soumises à conditions particulières
- ✓ Article 3 : Accès et voirie
- ✓ Article 4 : Desserte par les réseaux
- ✓ Article 5 : Caractéristiques des terrains
- ✓ Article 6 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques
- ✓ Article 7 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
- ✓ Article 8 : Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété
- ✓ Article 9 : Emprise au sol
- ✓ Article 10 : Hauteurs
- ✓ Article 11 : Aspect extérieur
- ✓ Article 12 : Obligation de réaliser des aires de stationnement
- ✓ Article 13 : Espaces libres et plantations
- ✓ Article 14 : Possibilités maximales d'occupation du sol

La prochaine réunion aura lieu le 30 mai et un projet de règlement sera réalisé.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil que le budget du SIVOS a été voté le lundi 26 mars. Il précise que le dossier de la garderie va être statué par le conseil général lors d'une réunion le 16 Avril 2012. Le dossier de la cantine sera déposé ultérieurement, les travaux pourront commencer dès le dépôt du dossier. Le coût pour la réalisation de ces deux dossiers est de 100 000€ HT environ. Le SIVOS doit revoir et voter ses statuts suite au schéma départemental de coopération intercommunal.

Pour tenir les permanences des bureaux de votes, cinq administrés se sont proposés pour aider. Un projet de tableau est établi et sera revu au fur et à mesure des disponibilités de chacun.

Monsieur QUERUEL informe qu'une réunion de la commission des fêtes a lieu le vendredi 30 Mars à 20h30 et que tous les conseillers sont les bienvenus.

Séance levée à 23h05.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

Patrick LHERMEROULT	Roselyne ROCREE	Jean-Pierre QUERUEL
Laurence PEREIRA	Agnès DUHAMEL	Francis BOUCHER
Dominique DEPAUW	Hervé ALLORGE	